

Mémo :

Candidater en ligne à l'étape 2 ou 3 du label ÉcoQuartier



✓ 1 : Pré-candidature

✓ 2 : Compléter et mettre à jour la fiche opération

✓ 3 : Répondre aux 20 engagements

✓ 4 : Validation de votre candidature

✓ 5 : Rédaction ou mise à jour de la note de contexte territorial

✓ 6 : Expertise

✓ 7 : Commission régionale

✓ 8 : Commission nationale

✓ 9 : Remise des labels

✓ 10 : Retour sur les recommandations par votre CVD*

Mémo :

Candidater en ligne à l'étape 2 ou 3 du label ÉcoQuartier



✓ 1 : Pré-candidature

Vous indiquez votre intention de candidater à votre correspondant ville durable au niveau départemental.

✓ 2 : Compléter et mettre à jour la fiche opération

La **fiche opération** a été pré-remplie à l'étape 1 du label. A partir de l'étape 2, elle est mise à jour et complétée.

✓ 3 : Répondre aux 20 engagements

Vous décrivez la manière dont **vous répondez aux 20 engagements du référentiel ÉcoQuartier**. Vous pouvez illustrer votre réponse par tout document ou pièce graphique qui permettent aux experts et à la commission ÉcoQuartier de comprendre le projet. A l'étape 3 vous procédez à la mise à jour des réponses données à l'étape 2. Il vous est recommandé de décrire les actions mises en œuvre pour répondre aux engagements.

✓ 4 : Validation de votre candidature

Une fois votre dossier complété, vous **validez votre candidature** (clic sur Candidature). Votre dossier n'est alors plus modifiable. Votre correspondant Ville Durable reprend contact avec vous pour une visite du site avec deux experts désignés par la DGALN.

✓ 5 : Rédaction ou mise à jour de la note de contexte territorial

Pendant l'élaboration de votre dossier, votre correspondant Ville Durable rédige ou met à jour la note de contexte territorial. Cette note propose une synthèse des enjeux du territoire dans lequel s'inscrit le projet. Etablie à partir des connaissances des services déconcentrés de l'État, elle permet aux experts et à la commission régionale de contextualiser leurs avis et leurs recommandations.

Mémo :

Candidater en ligne à l'étape 2 ou 3 du label ÉcoQuartier



✓ 6 : Expertise

Les deux experts étudient le dossier et viennent à votre rencontre sur le site du projet. A l'issue de la visite vous avez la possibilité d'apporter des réponses et des documents complémentaires aux experts qu'ils déposeront sur la plateforme.

✓ 7 : Commission régionale

Vous êtes invité à participer à la commission régionale ÉcoQuartier pendant laquelle les experts présentent les points forts et les points de vigilance du projet. Vous échangez ensuite avec les membres de la commission régionale.

✓ 8 : Commission nationale

Les membres de la commission nationale porte un avis complémentaire pour les projets qui sont candidats à l'étape 3 ou 4. Elle peut aussi se saisir de projets candidats à l'étape 2. Une fois que la commission nationale s'est tenue, vous êtes informé de la décision. Les résultats seront ensuite officiellement annoncés le jour de la remise des labels.

✓ 9 : Remise des labels

Les lauréats du label se voient remettre par les ministres ou leurs représentants un diplôme à l'étape 2 ou un trophée à l'étape 3 et 4. La remise des labels est aussi une journée du club national ÉcoQuartier, où collectivités et professionnels de l'aménagement partagent leurs retours d'expérience.

✓ 10 : Retour sur les recommandations par votre CVD

A l'issue de la commission nationale ou de la remise des labels, **votre correspondant ville durable vous fait un retour sur l'avis des commissions régionale et nationale.**

Les recommandations formulées par les experts et les membres des commissions vous donnent des pistes d'amélioration pour la suite du projet et les étapes suivantes de labellisation.